

Un pas en avant vers la béatification du Père Tornay

Les lecteurs de *Mission du Grand-Saint-Bernard* se demandent probablement où en est la Cause de béatification du Père Tornay.

On pourrait leur répondre ceci: «Elle chemine dans le silence.»

Un grand travail s'est fait à Rome dans le modeste «studio» du Père Postulateur, à la via Nomentana, chez le sympathique imprimeur de Porta Maggiore et dans les bureaux plus spacieux de la Congrégation pour les Causes des saints, à la via della Conciliazione. Pendant plusieurs années, des kilogrammes de papiers dactylographiés ou imprimés ont circulé silencieusement d'un point à l'autre de ce triangle romain.

Et, finalement, en date du 17 juin 1970, Mgr Pierre-Aimé Frutaz – un prélat originaire du Val d'Aoste – sous-secrétaire de la Congrégation pour les Causes des saints, donnait son *revisa* aux dernières épreuves de ce fameux *Summarium*. C'était le «feu vert» pour éditer la pièce maîtresse du procès.

Il y a quelques mois, le *Summarium* pouvait ainsi sortir de presse. Il se présente comme un grand volume (format 30 × 21 cm.) de 386 pages.

Il est divisé en deux parties:

I. Les témoignages (pages 1 à 231)

Nous trouvons ici les éléments essentiels de ce qu'ont déposé les 41 témoins du procès, dont 34 furent interrogés à Sion, 3 à Taipeh (Formose), 2 à Kalimpong (Sikkim), un à Montauban et un au Puy-en-Velay, en France.

II. Les documents (pages 232 à 386)

Ces documents, au nombre de 28, sont groupés en six sections:

1. La vie religieuse du Serviteur de Dieu (Doc. 1–4).
2. La jeunesse et les études du Serviteur de Dieu (Doc. 5–6).
3. L'histoire de la Mission du Thibet (Doc. 7–9).
4. La vie du missionnaire à Yerkalo (1945–1949) et la persécution des lamas (Doc. 10–17).
5. L'action des autorités diplomatiques (Doc. 18–20).
6. Le meurtre du Serviteur de Dieu (Doc. 21–28).

Rappelons que le *Summarium* contient tous les éléments de base qui devraient permettre aux Juges romains d'établir avec certitude que le Serviteur de Dieu a été mis à mort en haine de la foi. Lorsqu'une telle sentence aura été prononcée, le Souverain Pontife pourra, en toute tranquillité de conscience, proclamer bienheureux notre courageux missionnaire.

Prochaines étapes

Pour l'instant, la parole appartient à l'avocat de la Cause. Sur la base du *Summarium*, il doit rédiger une **plaidoirie** (*informatio*) tendant à prouver le martyre du Serviteur de Dieu.

A ce plaidoyer, le Promoteur de la Foi, ou Avocat du diable, fera des **objections** (*animadversiones*). Ce travail, loin d'être purement négatif, permet de faire la lumière sur certains aspects contestables, sur certaines faiblesses que l'on rencontre dans toute vie humaine.

A ces objections, l'avocat de la Cause répliquera par une **réponse** (*responsiones ad animadversiones*) visant à démontrer que les arguments de l'Avocat du diable ne sont pas assez forts pour entraver la route du Serviteur de Dieu vers sa glorification.

Plaidoyer, objections et réponses, tous ces documents doivent être rédigés par écrit et ensuite imprimés. Ceci rend la procédure plus longue et plus coûteuse, mais lui assure, par contre, une plus grande objectivité.

Encore du travail silencieux en perspective! Ces prochaines étapes réclameront beaucoup de réflexion et de temps. C'est désormais un travail de spécialistes... Que chacun prenne patience: il faudra du temps!... La Cause, sachez-le, chers lecteurs, est entre les mains de personnes compétentes et elle poursuit normalement son chemin.

Ch. Giroud, C. R., vice-postulateur

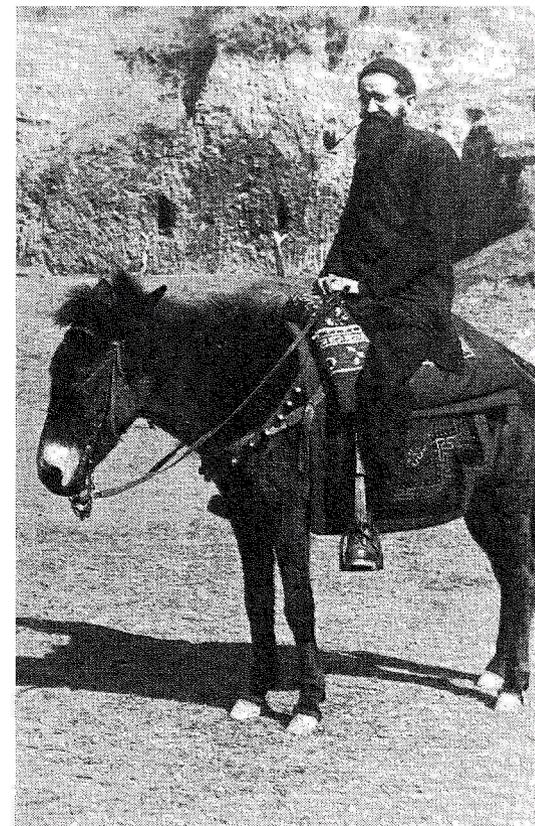
Post-scriptum

Le Vice-Postulateur a un peu mauvaise conscience... Depuis longtemps, il n'a pas publié la liste des dons en faveur de la Cause. Il s'en excuse auprès des amis de la Cause du Père Tornay, mais il doit leur dire, avec beaucoup de sincérité, que sa charge pastorale dans la paroisse de Vouvry ne lui permet pas d'assurer la publication régulière de cette liste. Peut-être trouvera-t-il une aide bénévole pour faire ce travail dès janvier 1971? Il le souhaite de tout cœur.

Il profite de l'occasion pour remercier bien chaleureusement tous les bienfaiteurs de la Cause et les prie de continuer leur effort généreux. Plus que jamais, la Cause a besoin d'une aide financière, car les frais de procédure (travaux de spécialistes, honoraires d'avocats, imprimerie, etc...) iront désormais en grandissant. D'avance, il vous exprime sa gratitude.

Les dons en faveur de la Cause doivent toujours être adressés à **Cause de béatification du Chanoine Maurice Tornay, c. c. 19 - 4894 - 1896 Vouvry.**

C. G., v-p.



*Le Père Burdin
M. E. P.
curé de Yerkalo
prédécesseur
du Père Tornay*